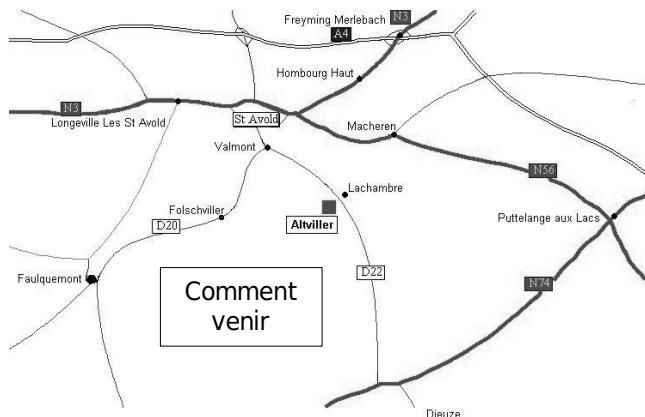


Altviller - Lachambre

Une promenade de 10 km environ vous permettra de découvrir les paysages du KammerAlpen.
Le long du parcours, 6 haltes sont disséminées où vous dégusterez des spécialités régionales.

Départ et arrivée à Altviller



Le choix des horaires se fera par ordre d'arrivée des bulletins de réservation.
Pour être assurés de participer dans la même tranche horaire, inscrivez-vous en groupe.

Date limite d'inscriptions 10 septembre 2026

Les chèques seront encaissés le 1^{er} septembre 2026.
Les confirmations d'inscriptions avec l'horaire de votre départ vous seront envoyées à partir du 1^{er} septembre 2026

Contact : Fernand Biegel
45 rue Delphine Motte 57730 ALTVILLER
asca.altviller@free.fr

Site internet : vous y trouverez le bulletin d'inscription, le règlement et tous les renseignements nécessaires.
<https://mairie-altviller.fr/>

- les participants sont tenus de respecter la nature, les propriétés privées ainsi que les lieux publics traversés.

un justificatif d'inscription avec l'horaire de départ vous parviendra par courrier.

Il faudra le présenter au départ de la marche.

Attention, l'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération. Si vous devez reprendre la route après votre balade gourmande, confiez le volant à une personne qui n'a pas bu d'alcool,

Altviller

Altviller est situé à 5 km au sud de Saint-Avold, chef-lieu de canton, sur la R.D.22 en direction de Dieuze.

Le ban d'Altviller, d'une superficie de 485 hectares dont 72 hectares de forêts, est limitrophe avec celui des communes de Lachambre, Vahl-Ebersing, Folschviller et Valmont. Il est traversé par la Nied allemande.



Altviller se trouve en région dialectophone francique. La langue maternelle originelle des habitants est un dialecte francique. Si quelques personnes, âgées surtout, le pratiquent encore, il est malheureusement en voie de disparition, malgré les efforts de quelques associations.



Lachambre-Holbach

Le village de Lachambre fut érigé dès 1586, proche d'une fontaine nommée "Crapenbron".
Quant au village de Holbach, sa fondation pourrait remonter à l'époque gallo-romaine (1^{er} au 4^{ème} siècle après J.C.), ou même au temps de Jacques de Lorraine, évêque de Metz (entre 1239 et 1260).

Situé, à vol d'oiseau, à 4 km au sud-est de Saint-Avold, Lachambre fut réuni à la France en 1766 après la mort du duc Stanislas



Leszczynski, et devint commune du canton de cette ville en 1790.

Actuellement la commune est composée du village de Lachambre, du quartier de la gare, du village de Holbach et de la ferme Leyvillerhof.

Les organisateurs sont couverts par une assurance R.C. Ils se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance des participants ainsi que des vols pouvant survenir durant la manifestation.

Marche Gourmande de l'École Buissonnière Altviller Lachambre



Dimanche 20 septembre 2026



Organisée par
L'Association des Parents d'Elèves
L'Association Socio Culturelle
L'Amicale des Anciens Pompiers
d'Altviller

<https://mairie-altviller.fr/>

BON DE RESERVATION

Marche Gourmande de l'École Buissonnière Dimanche 20 septembre 2026

M. Mme : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville _____

Téléphone : _____

Adresse Email : _____ *

*Vous recevrez une confirmation de votre inscription

Souhaite réserver :

adultes à 36 € = €

enfants à 18 € = €
(de 5 à 15 ans)

Enfants – 5 ans
(babybag fourni) gratuit

TOTAL : = €

Départ toutes les 15 minutes à partir de 10 h

Tranche horaire souhaitée : _____

Les chèques seront libellés à l'ordre de :

Amicale des Anciens pompiers d'Altviller

Inscription avec enveloppe et chèque à envoyer à :

**Fernand Biegel 45 rue Delphine Motte
57730 ALTVILLER**

**P.S. : Joindre une enveloppe
timbrée à votre adresse pour
l'envoi de vos réservations.**



Seules les réservations accompagnées du règlement
et de l'enveloppe timbrée seront prises en compte.

Ne pas jeter sur la voie publique

RÈGLEMENT

Pour bien préparer votre inscription, nous vous livrons
quelques renseignements :

- Vous êtes un groupe, vous voulez évidemment marcher ensemble, faites une seule fiche d'inscription avec le nombre total de personnes.
- Choisissez votre tranche horaire. Les départs seront échelonnés toutes les 15 minutes à partir de 10h00.
- Prévoir des chaussures de randonnées ou des baskets ainsi que des vêtements adaptés aux conditions météo.
- L'itinéraire ne convient pas au passage de poussette, landau etc.
- Nos amis les animaux trouveront de quoi se désaltérer.

Remplissez soigneusement votre formulaire, n'oubliez ni le chèque, ni l'enveloppe de retour. Si une pièce est manquante, nous ne pourrions pas accepter votre inscription.

Règlement.

L'inscription est validée à réception du bon de réservation accompagné du règlement par chèque à l'ordre de :
Amicale des anciens pompiers d'Altviller.

Les inscriptions avec le chèque et l'enveloppe sont à envoyer à : Fernand Biegel 45 rue Delphine Motte 57730 Altviller

- Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour l'envoi des réservations.

- Un justificatif d'inscription avec l'horaire de départ vous parviendra par courrier. Il faudra le présenter au départ de la marche.

- Nombre de participants

Le nombre de participants est limité. Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée des bulletins de réservation.

• Conditions d'annulation.

• Du fait de l'organisateur : la manifestation aura lieu sauf conditions météo exceptionnelles (avis de tempête...) dans ce cas les participants se verraient rembourser leur inscriptions.

- Du fait d'un ou plusieurs participants : toute inscription est définitive. En cas de non-participation, le montant de l'inscription restera acquis aux organisateurs.
Responsabilité.

- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de défaut d'un participant ou de vol durant la manifestation.

- Les participants sont tenus de respecter la nature, les propriétés privées ainsi que les lieux publics traversés.

- Aucune assistance ne sera assurée par les organisateurs.

- les participants sont tenus de respecter la nature, les propriétés privées ainsi que les lieux publics traversés.

Marche Gourmande de l'École Buissonnière 20 septembre 2026



Apéritif

*Mini buns au fromage frais
et tartare de tomates*

Soupe



Velouté orange-carotte



Entrée

Bruschetta aux saveurs forestières

Plat



*Fricassée de volaille andalouse
gratin Dauphinois*



Fromage

Trio de Fromages

Dessert



*Choux craquelin
aux doux parfums de myrtille*



Café

Le tout, accompagné des meilleurs vins

(à consommer avec modération)

En soirée, grillades (non compris dans le prix)

**Date limite d'inscriptions
10 septembre 2026**

Contact : Fernand Biegel

45 rue Delphine Motte 57730 ALTVILLER
asca.altviller@free.fr

Les chèques seront encaissés à partir du
1^{er} septembre 2026.

Les confirmations d'inscriptions avec l'horaire de votre
départ vous seront envoyées à partir du
1^{er} septembre 2026

Règlement de la Marche de l'école Buissonnière Altviller-Lachambre 2026

Pour bien préparer votre inscription, nous vous livrons déjà quelques renseignements :

Vous êtes un groupe, vous voulez évidemment marcher ensemble, faites une seule fiche d'inscription avec le nombre de personnes total. Choisissez votre tranche horaire. Les départs seront échelonnés toutes les 15 minutes à partir de 10h00.

Prévoir des chaussures de randonnées ou des baskets ainsi que des vêtements adaptés aux conditions météo.

L'itinéraire ne convient pas au passage de poussette, landau etc.

Nos amis les animaux trouveront de quoi se désaltérer.

Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

➤ **Modalités d'inscription.**

Participation sur inscriptions uniquement.

Tarif: Adultes : 36 € par personne

Enfants (de 5 à 15 ans) 18 € par enfant

Enfants moins de 5 ans (babybag fourni)

Remplissez soigneusement votre formulaire, n'oubliez ni le chèque, ni l'enveloppe de retour. Si une pièce est manquante, nous ne pourrions pas accepter votre inscription.

➤ **Règlement.**

L'inscription est validée à réception du bon de réservation accompagné du règlement par chèque à l'ordre de :

Amicale des Anciens pompiers d'Altviller.

Les inscriptions avec le chèque et l'enveloppe sont à envoyer à : **Fernand Biegel 45 rue Delphine Motte 57730 Altviller**

Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour l'envoi des réservations.

Un justificatif d'inscription avec l'horaire de départ vous parviendra par courrier. Il faudra le présenter au départ de la marche.

➤ **Nombre de participants**

Le nombre de participants est limité. Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée des bulletins de réservation.

➤ **Lieu de départ et d'arrivée.**

Foyer d'Altviller : Stationnement sur le terrain de foot au fond du village.

Heures de départ : Les départs auront lieu toutes les 15 minutes à partir de 10h00.

➤ **Conditions d'annulation.**

Du fait de l'organisateur : la manifestation aura lieu sauf conditions météo exceptionnelles (avis de tempête...) dans ce cas les participants se verraient rembourser leur inscription.

Du fait d'un ou plusieurs participants : toute inscription est définitive. En cas de non-participation, le montant de l'inscription restera acquis aux organisateurs.

➤ **Responsabilité.**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de défaut d'un participant ou de vol durant la manifestation.

Les participants sont tenus de respecter la nature, les propriétés privées ainsi que les lieux publics traversés.

Aucune assistance ne sera assurée par les organisateurs.